

PRIN DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT du RHÔNE
16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Somme : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas,
n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUEV-
DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 23 SEPTEMBRE 1845.

ELECTION DE L'OUEST.

CURIEUX DÉTAILS.

Revenons de quelques jours en arrière, la chose en vaut la peine, et tout ce qu'ont dit les journaux sur la singulière élection de M. Desprez est bien loin d'être complet; la vérité ne se manifeste pas dans les premières heures, et nous avons voulu attendre des renseignements positifs.

Établissons d'abord des faits. Le canton de l'ouest comprend 350 électeurs; 192 sont venus, c'est-à-dire qu'il y en avait seulement 17 de plus que la moitié. A quoi attribuer cette indifférence? Le voici : Depuis long temps une grande partie des électeurs, entraînée par M. Fulchiron qui s'est constitué leur homme d'affaires, s'est inféodée à son représentant; les électeurs radicaux, ceux appartenant à la gauche constitutionnelle, se sont tellement habitués à le voir triompher, qu'ils n'ont pas même songé à se compter, qu'ils se sont tenus dans la crainte de participer à un simulacre d'élection. C'est d'autant plus fâcheux que M. Fulchiron lui-même n'a jamais obtenu la majorité des électeurs inscrits; ainsi, il a été nommé en 1839 et en 1842 par 164 voix; M. Desprez vient de l'être seulement par 142.

A chacune des élections, quelques hommes protestent contre un tel état de choses, contre une nomination à laquelle il est impossible de donner une pensée, une couleur politique; personne à Lyon ne s'abuse à cet égard. En 1842, onze voix se portaient sur M. de Cormenin qui n'avait pas alors abandonné son parti; aujourd'hui dix voix ont été données à M. César Bertholon, l'un des écrivains du *Censeur*, qui, pas plus que M. de Cormenin en 1842, n'avait sollicité les électeurs, qui n'était pas même à Lyon au moment de l'élection. Quand des voix indépendantes se portent ainsi sur un écrivain radical qui ne les a pas demandées, l'homme qui reçoit cette marque de confiance, dont le nom sert de drapeau, a le droit d'être fier des sympathies qu'il inspire.

Par une singularité fort remarquable, cette candidature qu'une pensée radicale faisait surgir a été combattue par des hommes qui ont autrefois appartenu au parti républicain, qui l'ont quitté pour adopter les idées communistes, pour se poser bien au-delà des principes professés par les partisans d'un gouvernement républicain. A une époque peu éloignée, ces hommes se séparaient de leurs amis, en leur criant qu'ils restaient en arrière, en les accusant de ne pas comprendre les idées nouvelles qui devaient entraîner la France; au mépris de ce qui existe ils ajoutaient le dédain de ce qu'on espère, et taxaient de rétrogrades ceux qui appelaient l'avènement de la démocratie pure. Il faut croire que, fatigués de la lutte, ils aspiraient tout simplement à un repos stérile et peu compromettant, et que, pour sauver les apparences, ils se réfugiaient dans un parti pour lequel l'heure de combattre n'est pas venue, tant il est loin de ceux qui s'associent au mouvement politique actuel. Eh bien! ce sont ces mêmes hommes qui ont le plus ardemment combattu la candidature de M. Bertholon, pour laquelle personne ne leur demandait leurs voix, qui sont allés quêter des suffrages pour M. Etienne Blanc, candidat dynastique, se présentant sous l'auspice des intérêts matériels, sous la protection d'une compagnie de chemin de fer! Quel revirement s'est donc

opéré dans ces hommes, si avancés que le *Censeur* ne pouvait pas les suivre? A quel point en sont-ils donc tombés que celui-là ait mérité leurs voix qui leur a promis un débarcadère? Comment donc! les intérêts politiques de la France, les luttes des partis ne pouvaient plus les passionner, et les voilà qui s'animent, qui s'exaltent, qui se font courtiers d'élection pour un rail-way qui donnera une plus-value de quelques centaines de francs à leurs maisons! C'est pitié, et ces gens-là ne sont pas plus communistes que républicains.

En 1842, M. Desprez, nommé président du bureau du collège de l'ouest, protestait contre l'intervention de l'autorité dans les élections; c'était alors M. Gilardin, procureur du roi, qui repoussait les allégations de M. Desprez contre les actes de ce même pouvoir qui l'a si bien servi cette fois. Qu'en pense-t-il aujourd'hui? Comment juge-t-il l'intervention de M. le préfet qui l'a recommandé aux électeurs? La trouverait-il juste, naturelle, alors qu'elle s'exerce en sa faveur? Pauvres hommes politiques, qui se permettent d'avoir dans leur vie une velléité d'indépendance, une seule, et qui font amende honorable quand l'ambition s'empare d'eux!

Les singuliers calculs auxquels a donné lieu cette élection méritent d'être révélés au public; la matière électorale apprendra quel cas on fait d'elle, pour quoi on la compte; les conservateurs qui ont cru faire un acte politique en nommant M. Desprez à la place de M. Fulchiron sauront du moins quelles combinaisons ils ont servies. C'est une curieuse histoire et de la plus rigoureuse exactitude. M. de Marnas avait depuis long-temps manifesté le désir d'arriver à la chambre; riche, habile, ambitieux, en se portant aux élections municipales, il n'avait pas eu d'autre but que de se préparer les voies. En s'offrant spontanément à faire partie de la députation que le conseil municipal envoyait dernièrement à Paris pour obtenir que le débarcadère fût placé à Perrache, M. de Marnas ne voulait que se faire connaître des ministres et des bureaux, sonder le terrain; il réussit complètement, et plusieurs de nos amis l'ont entendu désigner dans les couloirs de la chambre comme le futur successeur de M. Fulchiron. Quand parut l'ordonnance qui conférait la pairie à celui-ci, M. de Marnas était parfaitement posé, la préfecture l'appuyait sérieusement, et sa nomination était assurée.

M. Desprez s'émue. Depuis quelques années la santé de M. Desprez va déclinant; il a subi la loi commune, il a besoin de repos, il a songé à entrer dans la magistrature. Deux places le tentent; il aspire à être président du tribunal civil de Lyon, ou, s'il ne peut pas l'obtenir, conseiller à la cour royale de Lyon, car il ne voudrait pas quitter notre ville, dans laquelle et aux environs de laquelle il a de belles propriétés. Mais ce désir n'est pas facile à satisfaire. La première place de conseiller a été promise à M. Brun de Villeret, président du tribunal civil de Saint-Etienne, frère du général de ce nom, et, comme tel, fortement appuyé par le maréchal Soult, qui déjà voulait le faire nommer en remplacement de M. Gairal, et qui reçut fort mal la députation du Rhône le sollicitant pour M. Seriziat. La présidence du tribunal civil de Lyon est occupée par M. Devienne, récemment nommé député, et M. Desprez, en restant dans son cabinet d'avocat, n'avait pas chance de réussir de long temps; il jugea que s'il arrivait à la députation il triompherait beaucoup plus facilement. M. de Marnas est substitué du procureur général,

il aspire à devenir procureur général: c'est là le but de ses rêves, de son ambition; mais il faut auparavant passer par le siège d'avocat du roi. M. Desprez lui fit comprendre qu'il ne pourrait peut-être pas obtenir deux avancements successifs, attendu que son absence laisserait les affaires en souffrance et pourrait indisposer M. le procureur général, ce qui est vrai, car M. de Marnas est un travailleur assidu; qu'il valait mieux attendre que les lois de l'avancement l'eussent porté au siège d'avocat du roi, et qu'alors, en arrivant à la députation, il serait assuré d'obtenir bientôt une place de procureur général.

M. de Marnas a senti la portée de ces observations; il a cédé, il a retiré sa candidature, à la condition que M. Desprez donnerait sa démission de député quand il serait pourvu d'un siège de magistrat. La préfecture s'est alors retournée du côté de M. Desprez, M. Fulchiron s'est mis en campagne, et les électeurs de l'ouest ont obéi à la manœuvre comme de vrais moutons. Il s'agit maintenant pour M. Desprez d'obtenir un siège et de remplir les conventions. Une place de conseiller peut se faire attendre; dans l'incertitude, les batteries vont être dirigées d'un autre côté. M. Devienne, par sa propre influence, par celle du nouveau député, serait nommé à une présidence de chambre à la cour royale de Paris, avec l'espérance de devenir plus tard, quand les circonstances le permettront, premier président de la cour royale de Lyon, et M. Desprez le remplacerait immédiatement au tribunal civil.

Voilà quels calculs ont servis, sans s'en douter, les électeurs de l'ouest; voilà où en est tombée cette ironie qu'on appelle la représentation nationale. M. Desprez a commencé sa carrière de solliciteur par cet incroyable toast porté au banquet Fulchiron, et qui a stupéfié tout le barreau, éloigné de s'attendre à une pareille manifestation de la part d'un homme qui n'a jamais lié deux idées politiques. Mais à quoi n'entraîne pas l'ambition des cœurs secs et froids?

Paris, le 21 septembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Beaucoup de gens sans doute ont encore souvenir que, lors de la vérification des pouvoirs qui eut lieu à la suite des élections de 1842, M. le ministre du commerce fut convaincu d'avoir, entre deux tours de scrutin, accordé un marché aux porcs à la commune de Santerre, dans le but d'obtenir que les électeurs de cette commune votassent contre le candidat de l'opposition. Pareille chose à peu près vient d'avoir lieu pour la ville de Rochefort. On sait qu'un aide-de-camp du roi, parfaitement inconnu aux électeurs de cet arrondissement, se présente pourtant à eux pour remplacer M. Tupinier.

M. Dumas s'est rendu à Rochefort, il a visité les électeurs, il leur a fait ses offres de service, il s'est mis, en un mot, entièrement à leur disposition. Ce n'est pas tout. M. Tupinier, qui ne veut pas passer pour un ingrat, et qui, pour gagner son titre de pair de France, a dû répondre corps pour corps de son successeur, a publié une circulaire dans laquelle il assure les électeurs du collège de Rochefort qu'ils ne tarderont pas à connaître l'empressement du nouveau candidat à poursuivre la solution des questions d'utilité générale auxquelles se rattacheront les intérêts de l'arrondissement. M. Dumas, de son côté, a publié une autre circulaire dans laquelle il déclare qu'il ne s'opposera point à poursuivre le développement des travaux du port de Rochefort, du commerce de cette place et de la navigation de la Charente.

Pendant que M. Tupinier battait ainsi la grosse caisse en faveur de M. Dumas, pendant que M. Dumas lui-même promettait monts et merveilles, le gouvernement ne restait pas inactif. Le 16 de ce

FEUILLETON DU CENSEUR.—24 SEPTEMBRE.

UNE ÎLE DE LA LOIRE.

(Suite et fin.)

Une île de petite étendue, mais très boisée et coupée de petits sentiers sinués qu'on ne pouvait voir au plus qu'à quelques pas de soi. La verdure était ravissante et touffue, le gazon émaillé de fleurs et l'air embaumé. Les oiseaux gazouillaient sur les branches; tout était pureté, la fraîcheur, la gaieté. Le cœur de notre héros se serrait. Enfin, il entrevit le feuillage mi-parti vert et blanc des saules, et, au travers, les murs du petit kiosque. Nous renonçons à décrire les sentiments qui se pressaient en foule dans son âme; ses yeux, obscurcis par les larmes, ses jambes fléchissaient. Les images de sa vie et de M^{lle} Augustine de Gérin passaient, repassaient, se croisaient et se heurtaient confusément dans son cerveau. Il arriva, non sans peine, en s'appuyant successivement aux troncs des arbres, dans un petit pavillon où s'ouvrait le pavillon. Il y vit quelques rosiers qui étaient en fleurs. Une chose le surprit tout d'abord: c'est que ce lieu, point l'aspect d'un endroit abandonné et privé de soin. Il passa sa main sur ses yeux pour sécher les larmes qui les obscurcissaient, et il porta son regard sur le petit pavillon. O surprise! la porte était ouverte. Comme une secousse électrique pour M. de Maran, qui resta immobile, ne sachant s'il devait avancer ou reculer, et se perdant dans mille pensées qui se succédaient dans son esprit avec la rapidité de l'éclair. Cette porte était-elle ouverte? Depuis quand était-elle ouverte? Pendant son regard pénétrait dans l'intérieur. Il entrevit une petite table, incrustée de cuivre, sur laquelle il y avait un vase, et dans ce vase des fleurs complètement desséchées. Une impulsion instinctive, il s'avança jusqu'au seuil et fit même un pas dans l'intérieur. Ses yeux, passant de la clarté du ciel à la demi-obscurité qui régnait dans cette pièce, ne purent rien distinguer d'abord. L'objet qui le frappa confusément fut une femme complètement nue, qui parut et s'arrêta à une petite porte au fond de la salle où

il se trouvait. Mais tout-à-coup il poussa un cri et faillit tomber à la renverse: il avait reconnu Augustine de Gérin.

Cette dernière qui reconnut aussi M. de Maran, le voyant chanceler, s'approcha vivement de lui et le fit asseoir en lui disant:

— Ah! c'est vous, Monsieur de Maran! Mais qu'avez-vous?.. Mon Dieu! combien vous avez changé en deux mois!

Une sueur froide inondait le visage de M. de Maran. Il balbutia quelques paroles confuses.

— Etes-vous malade? dit-elle.

— Oui, Mademoiselle, oui, répondit-il péniblement.

Il parvint pourtant enfin à recueillir ses idées et à prendre une contenance.

— Ce costume de deuil, reprit M^{lle} Augustine, vous dit la perte cruelle que j'ai faite depuis que je ne vous ai vu.

La jeune fille avait des larmes dans les yeux.

— En effet, Mademoiselle... ah! croyez que je partage votre douleur. En vérité, le jour où je vous vis dans le bois de Saint-Germain, j'étais loin de penser que je vous reverrais jamais dans ce lieu... et...

Nous priions le lecteur de se mettre un instant à la place de M. de Maran, et il pourra alors se faire une idée de la confusion de ses pensées et de l'incohérence de ses paroles. D'un côté l'accent doux, l'aspect enchanteur de la jeune fille et le sentiment impétueux qui dominait le cœur de notre héros, de l'autre la raison, l'impérieux devoir, la morale de la nature, tout cela luttait dans son âme et la torturait.

— Moi, j'ai su depuis quelque temps que vous étiez mon voisin, reprit la jeune fille, et notre rencontre me surprend moins qu'elle ne vous a surpris. Je sais que mon intention d'aller à la messe, depuis la mort de ma mère, revendiquer la possession de cette île... mais, Monsieur de Maran, je pense que vous ne me supposerez jamais l'intention d'avoir la moindre contestation avec vous... Non, je le sais, tout ceci vous appartient... et si vous me trouvez en ce lieu, je vais vous en dire le motif que vous apprécierez.

— Mademoiselle, rien, rien n'est à moi, dit M. de Maran dans une sorte d'égarément; tout ce que j'ai est à vous... Je voudrais pouvoir tout vous donner.

Et puis il ajouta avec un tressaillement, comme s'il eût reçu un coup de poignard dans le cœur:

— Oh! malheur! malheur!

— Vous paraissiez bien souffrir, Monsieur? dit-elle avec inquiétude.

— N'y faites pas attention, Mademoiselle, je vous en prie... Vous me disiez donc?... Que me disiez-vous?

— Je voulais vous expliquer les motifs qui m'amènent ici. C'est la dernière volonté de ma mère. Permettez-moi de vous faire mon confident, Monsieur de Maran, et de vous demander un conseil... j'étais embarrassée quand vous êtes venu.

Depuis qu'elle avait perdu sa mère et qu'elle était devenue par là maîtresse de ses actions, M^{lle} Augustine avait, comme instinctivement, mis de côté cette timidité excessive qui sied si bien aux jeunes filles, alors qu'elles ont pour guide et conseil naturel en toutes choses la raison et l'expérience des parents, et elle avait pris une fermeté de caractère et une franchise d'allures qui ne faisaient pourtant rien perdre à la modestie et à la retenue que l'on aime à trouver chez les personnes de son sexe. Ceci explique la façon nette, ouverte et digne avec laquelle elle aborda M. de Maran et l'entretenait dans cette circonstance. Elle était femme, et, à ce titre, elle ne pouvait pas ne pas comprendre l'amour que le jeune homme lui avait voué; mais son instinct lui disait également que M. de Maran était de ceux chez qui l'amour est inséparable de la délicatesse, ce qui était de nature à ne point lui faire appréhender une rencontre avec lui. Et puis, il faut le dire, elle n'était pas insensible elle-même aux qualités qu'elle avait su distinguer en lui, et si le sentiment qu'elle éprouvait n'était pas de l'amour encore, c'était au moins un penchant qui s'en rapprochait beaucoup. Quand elle le vit pâle et défait, qu'elle reconnut toutes les traces que la souffrance avait imprimées sur sa physionomie, peut-être supposait-elle que le sentiment dont elle le savait dominé avait contribué à ce changement, et alors ne lui devait-elle pas quelque reconnaissance ou au moins un peu de sympathie. Son cœur s'en émut sincèrement, et ses manières ainsi que ses paroles en devinrent plus expansives.

L'espèce d'égarément dans lequel paraissait être M. de Maran, l'incohérence de ses gestes et de ses paroles, la surprise et lui firent soupçonner une cause cachée dont elle ne se rendait nullement compte, mais à laquelle elle sentait bien qu'elle n'était pas étrangère. Elle fut curieuse de la pénétrer, et, sans que sa manière d'agir fût le résultat d'un calcul bien éloigné de sa pensée, avec cet instinct des convenances qui lui était propre, elle évita l'indiscrétion de questions trop pressées et trop directes, comptant sur la finesse de son jugement et sur les à-propos de la conversation pour deviner ce que recélait l'âme de son interlocuteur.

mois, M. le ministre du commerce présentait à la signature du roi une ordonnance qui accorde un entrepôt réel pour les marchandises non prohibées à chacune des villes de Cannes et de Rochefort. Cette ordonnance a été publiée il y a deux jours dans le *Moniteur*. Juste assez à temps pour qu'elle puisse arriver à Rochefort au moment où s'ouvrira le scrutin. Vous figurez-vous l'effet que cette nouvelle va produire ? On dira aux braves habitants de Rochefort : « Depuis long temps vous sollicitiez un entrepôt réel de douanes, et vous ne l'obteniez pas ; arrive M. Dumas, aide de camp du roi, vous lui faites part de votre désir, M. Dumas écrit à Paris, et l'affaire est enlevée, et vous avez votre entrepôt. Jugez par-là de ce que vous pouvez attendre si vous avez le bon esprit de vous donner pour représentant un homme aussi puissant, aussi bien en cour. »

Il est très certain que tout a été combiné pour qu'au moment décisif l'administration locale pût faire valoir ce dernier argument en faveur de son candidat. Nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, y a-t-il jamais eu une manœuvre électorale mieux caractérisée ? A-t-on jamais plus audacieusement pratiqué la corruption ? Autrefois, quand on se laissait aller à ce penchant, quand on entraînait dans cette voie, on le faisait au moins avec quelque pudeur, on cherchait à sauver les apparences. C'est une précaution qu'on ne prend plus aujourd'hui ; on marche le front levé, on affiche sa honte. Aujourd'hui, on ne craint plus de dire aux électeurs : « Prenez garde à ce que vous allez faire. Si vous prenez votre représentant dans les rangs de l'opposition, vous n'avez plus rien à attendre du gouvernement ; si, au contraire, vous faites choix d'un homme qui en toute circonstance voté pour le ministère, vous pouvez compter sur toutes ses faveurs. Demandez ce que vous voudrez, et vous l'obtiendrez. »

Voilà à quel point nous en sommes venus. L'enquête électorale n'a pas intimidé les corrupteurs ; on dirait même, à voir l'audace avec laquelle ils procèdent, qu'elle les a enhardis, qu'aucun frein ne les retient plus, et qu'ils ne redoutent pas plus l'opinion des chambres que celle du pays. On les prendrait presque pour des joueurs qui ont beaucoup perdu, dont la ruine est à peu près complète, et qui risquent, dans une dernière partie, le peu d'argent qui leur reste. Malheureusement, ce n'est pas seulement la fortune publique que MM. Guizot et Duchâtel engagent au besoin dans les luttes électorales ; c'est aussi la moralité du pouvoir, c'est la dignité du gouvernement qu'ils compromettent et qu'ils risquent, et ces pertes-là ne sont pas de celles qui se réparent facilement en un jour. Nous savons bien qu'il ne faut pas désespérer de la France ; mais l'altération des mœurs publiques n'en est pas moins un danger qu'il vaut mieux éviter plutôt que de courir le risque d'y succomber.

Les diverses compagnies qui se sont réunies sous le patronage de MM. de Rothschild pour le chemin de fer du Nord se préparent à liquider leurs comptes avec leurs actionnaires. Déjà MM. Charles Laffitte et Blount avaient annoncé qu'ils pourraient échanger les titres anciens contre des titres Rothschild vers la fin du mois, ou dans la première quinzaine d'octobre. La compagnie Pepin-Lehalleur annonce, de son côté, qu'en attendant la solution définitive des questions judiciaires pendantes avec quelques actionnaires, et qui permettraient de donner une action sur neuf, elle procédera à une répartition approximative et à la liquidation des sommes versées dès le 22 du courant. La compagnie Lebeuf-Decan fait aussi savoir qu'elle sera en mesure de régulariser la nouvelle position de ses actionnaires aussitôt que la compagnie adjudicataire sera elle-même en mesure de remettre ses actions. La compagnie Rosamel fixe le terme le plus rapproché du 22 au 30, et elle assure être à même de faire sa répartition.

Voilà donc une affaire en voie de règlement ; d'ici à un mois, des sommes considérables seront rentrées dans la circulation, probablement pour alimenter encore de nouvelles compagnies, car soyez sûrs qu'il n'en ira pas une parcelle aux caisses d'épargne ni aux fonds publics.

Ces pauvres capitalistes sont tellement circonvenus, sollicités, tentés, qu'ils ne peuvent faire un pas, ouvrir un journal, sans y lire le nom de quelques boutiques où l'on attend leur argent, qui pour Lyon, qui pour Avignon, qui pour Strasbourg, la Belgique, le continent européen tout entier. Un journal dit avec raison, à ce propos, que ce dévergondage ne peut plus inspirer que le sourire. Cela devient, en effet, une bouffonnerie.

Le roi a signé hier, à Eu, l'ordonnance qui autorise la société anonyme formée à Paris sous la dénomination de *Compagnie du Chemin de fer du Nord*, et cette ordonnance est publiée aujourd'hui dans le *Moniteur*.

La compagnie ne l'avait pas attendue pour arrêter les mesures préliminaires qui doivent la conduire à une très prompte exploitation des parties du chemin qui peuvent dès à présent être exploitées. On assure qu'avant la fin de l'année le service sera organisé sur la portion qui s'étend de Lille à Valenciennes et à Arras. La compagnie compte pouvoir faire l'inauguration de la ligne au plus tard le 1^{er} mai prochain.

— Quand, partie à la hâte de chez ma tante, dit-elle, j'arrivai chez ma mère, je la trouvai à la dernière extrémité. Elle me reconnut pourtant très bien... me dit d'éloigner tout le monde pour un moment et de rester seule auprès d'elle, qu'elle avait à me parler. Je lui obéis... Alors elle me mit une clef dans la main et me fit promettre d'exécuter en tous points ses volontés. Elle me recommanda ensuite de me rendre dans cette ile, d'ouvrir le pavillon où nous sommes avec la clef qu'elle m'avait donnée, de prendre quelques papiers que je trouverais dans un meuble qu'elle me désigna et de les détruire. Tel est, Monsieur de Maran, le motif qui m'a amené ici. J'ai trouvé les papiers dont ma mère m'avait parlé, et, au moment où vous êtes entré, j'étais dans l'indécision. Devais-je les lire ? ou bien devais-je les détruire sans en prendre connaissance ? Que pensez-vous que je dois faire, Monsieur de Maran ? Ce que vous me conseillerez, je le ferai.

M. de Maran leva les yeux sur elle et rencontra le regard de la jeune fille. Il contempla un moment ce charmant visage que faisaient encore ressortir les vêtements noirs, et il dit avec un accent déchirant : — Oh ! Mademoiselle, ne me questionnez pas, ne me demandez rien... Dites-moi de m'en aller, de vous fuir... Oh ! si vous saviez l'affreuse pensée qui me torture !

— Monsieur de Maran, dit la jeune fille émue, déjà il y avait un mystère dans la démarche que me commandait ma mère et que j'accomplis aujourd'hui ; j'en vois un autre dans les angoisses que vous trahez et dont vous taisez le motif... En outre, je me rappelle que, dans ses moments de délire, ma mère, au milieu de paroles vagues et sans suite, a prononcé plusieurs fois votre nom, Monsieur de Maran ; elle a parlé souvent de cette ile, de ce pavillon où je vous rencontre aujourd'hui. Dans toutes ces choses étranges et mystérieuses, Monsieur de Maran, n'y a-t-il pas un lien commun, une même cause ? N'y a-t-il pas un seul mot pour ces deux énigmes ? Vous le connaissez peut-être ?

— Non, non, Mademoiselle, dit-il avec feu, ne me demandez rien... vous ne devez rien savoir... Laissez, laissez... — Eh bien ! je le saurai, dit M^{lle} Augustine avec fermeté et détermination. S'il y a une douleur à supporter, pourquoi n'en aurais-je pas ma part ? De quel droit voulez-vous la porter seul ?

Un tel langage accablait encore davantage M. de Maran. Cette espèce de communauté de sentiments qu'elle voulait établir entre eux n'était-elle pas un indice non équivoque de l'inclination naissante de la jeune fille ? — Je lirai ces papiers, dit-elle ; je vais les lire à haute voix. Qui nous dit

— Jusqu'à présent, toutes les fois que le *Bulletin des Lois* enregistrerait les statuts d'une compagnie de chemin de fer autorisée par ordonnance royale, il publiait, à la suite de ces statuts, la liste nominative des actionnaires de cette compagnie. Il paraît qu'en ce qui concerne le chemin de fer du Nord, cette publication n'aura pas lieu. On a voulu éviter le scandale qui serait résulté de la promulgation par toute la France des noms des députés, des pairs de France, des ministres, des journalistes, des gens de la maison du roi, des membres du corps diplomatique, des hauts employés des grandes administrations de l'Etat, des magistrats, etc., etc., qui ont été l'objet de la générosité de M. de Rothschild. Publier ces noms, c'était donner à la presse qui est restée honnête dans cette affaire le droit de demander compte à ceux qui les portent des faveurs obtenues par eux. Il en fut résulté un débat auquel la morale publique eût pu gagner quelque chose. On s'est arrangé de manière à ce que le débat ne puisse avoir lieu.

— On ne compte pas moins de douze compagnies organisées plus ou moins sérieusement, en vue de soumissionner le chemin de fer de Paris à Lyon. En voici la nomenclature :

1^o Laffitte, Blount et Co. — 2^o L'Union (patronnée par M. de Rothschild). — 3^o Ganneron. — 4^o Calou jeune. — 5^o La Pinsonnière. — 6^o Sud-Est. — 7^o Messageries royales et générales. — 8^o Decan. — 9^o Comte de Chastellux. — 10^o Ossian-Verdeau. — 11^o Duc de Sault-Tavannes. — 12^o Plusieurs membres du tribunal de commerce.

Cette multitude d'aspirants permet d'espérer que pour le chemin de Lyon il n'y aura pas de fusion, et que la concurrence sera sérieuse. Nous le désirons très sincèrement. On verra alors les avantages qui seraient résultés pour l'Etat d'une concurrence également sérieuse lors de l'adjudication du chemin du Nord.

— M. Emile Girardin, l'heureux fondateur d'une foule d'entreprises qui l'ont rendu célèbre, se fait en ce moment bâtir un magnifique hôtel dans l'avenue des Champs-Élysées. Cette construction coûte, dit-on, 500,000 f.

— Nous pouvons rassurer aujourd'hui les nombreux amis de M. Dupont (de l'Eure) sur la santé de l'honorable député de l'extrême gauche. M. Dupont est entièrement remis de l'indisposition dont il avait été atteint ces jours derniers, et qui a donné lieu aux bruits alarmants rapportés par le *Journal de Rouen*.

— Le *Moniteur* publie la liste nominative, par ordre de mérite, des candidats qui, à raison de leur degré d'instruction, ont été, par décision du ministre de la marine en date du 19 septembre, nommés élèves à l'école navale de Brest. Ces jeunes gens devront être rendus à Brest le 1^{er} octobre prochain.

LES BIENFAITS DE L'INSTRUCTION SUPÉRIEURE DOIVENT S'ÉTENDRE A TOUS LES CITOYENS.

Le conseil général du département de Saône-et-Loire, dans sa dernière session, a eu à s'occuper d'une lettre de M. de Salvandy, qui engage le département à voter des bourses départementales pour les enfants du département admis dans les collèges du chef-lieu.

Cette lettre, à laquelle notre approbation est pleinement acquiescée, a donné lieu à une discussion qui a amené un membre du conseil à produire cette étrange idée, que la nation devait surtout l'instruction primaire au peuple, et que l'instruction supérieure gratuite était plus spécialement due aux classes aisées de la société. M. de Lamartine s'est aussitôt levé contre une telle doctrine, et il l'a combattue par des idées que tous les partisans d'une démocratie fortement constituée ont émises et soutiennent depuis longtemps.

« J'ai cru entendre dire, s'est écrié M. de Lamartine, que le déclassement des esprits pouvait avoir quelques dangers, et qu'il est impolitique de créer des capacités là où la faculté de les employer n'existe pas. Dans la nature de gouvernement que la révolution nous a faite, la faculté d'employer ces capacités existe toujours, car il n'existe aucune barrière, ni dans les lois ni dans les mœurs, entre les emplois et les personnes. Tous appelés à tout selon leurs forces personnelles, leurs lumières et surtout leur moralité, c'est tout le gouvernement d'égalité. »

« Eh bien ! sachons-en accepter sans sophisme, sans révolte, comme aussi sans crainte, les conditions. L'action d'une société doit être conforme à sa nature. »

« Que les aristocraties et les gouvernements de despotisme redoutent l'instruction du peuple, se prémunissent contre l'enseignement supérieur donné à des hommes qui montent d'en bas ; que ces gouvernements considèrent comme un danger, comme une offense, presque comme une insulte personnelle, la capacité des hommes sortis de leur condition inférieure pour aspirer à tout, cela se conçoit, cela est logique : toute capacité d'en bas menace ce qui est en haut ; ces gouvernements éteignent violemment tous les flambeaux qui, en éclairant leur peuple, pourraient incendier l'édifice social dont ils occupent seuls les sommets. »

que nous n'y trouverons pas une consolation peut-être ?

Elle se dressa, et, après être restée un moment dans la petite pièce contiguë à celle où ils étaient, elle en revint, tenant dans sa main plusieurs feuilles de papier. Elle les déploya, et les montrant à M. de Maran : — Connaissez-vous cette écriture ? lui dit-elle.

M. de Maran reconnut l'écriture de son père. — Mademoiselle, dit-il, je la connais... mais je ne puis vous dire de qui elle est... C'est impossible !

— Vous me cachez tout, reprit-elle d'un ton de reproche, et elle lut ce qui suit. C'était écrit sous forme de journal à diverses époques ; mais toutes les dates n'étaient pas désignées.

« Octobre 1697.

« Nous nous sommes encore trouvés réunis aujourd'hui au petit pavillon de l'île... Mon Dieu ! comme on se fait de mal pour un mot ! L'amour-propre s'en mêle, on se pique... N'a-t-elle pas été jusqu'à me dire qu'elle n'était pas en peine d'un parti qui me vaudrait bien ?... Moi, sot, j'ai répliqué de même, et pourtant Dieu sait si j'en pensais un mot... Je l'aime de toute mon âme ; l'idée seule de la perdre m'est insupportable. Cruels enfantillages !... Elle m'a quitté froidement, en me disant : « Vous verrez ! » et elle s'est mise à rire avec d'autres. »

« Novembre.

« Je ne l'ai plus revue... Serait-il vrai que quelqu'un a demandé sa main et qu'elle a accepté ? On me l'a dit... Oh ! non, c'est impossible ! c'est pour m'éprouver. Ernestine ne ferait pas une chose pareille. »

« Novembre.

« Oh ! que je sois maudit ! ce qu'on m'a rapporté était vrai ! Et pourtant elle sait combien je l'aime !... Elle a accepté la main d'un autre ! Mais il est impossible qu'elle aille jusqu'au bout. Elle se dédiera. N'importe, je souffre bien ! et pour un mot... »

« J'ai passé devant elle. Elle m'a vu et a feint de ne point me voir... Mon Dieu ! est-ce que cela est bien sérieux ? Est-ce que cela va durer longtemps ? »

« Pour l'éprouver, on lui a dit que j'avais demandé moi-même une jeune personne en mariage. Elle a dit : « Tant mieux ! » C'est donc fini... Quelle torture !... »

« Mars 1698.

« J'ai passé quatre mois d'angoisse et de martyre. J'ai toujours cru qu'elle aurait enfin pitié de moi... Rien ! On m'a calomnié auprès d'elle, je

» Mais dans les autres gouvernements, Messieurs, soit aristocratiques, soit démocratiques, pourvu que ces gouvernements soient tristes timides de répression des capacités ou d'économie des affaires. En Angleterre, c'est l'aristocratie qui règne sans doute, mais une aristocratie large, généreuse, intelligente, et qui corrige par son intelligence même le vice de la constitution.

« Croyez-vous qu'elle ait peur des lumières du peuple et qu'elle redoute de créer, dans les rangs les plus infimes de la population, des capacités, des aptitudes, des talents qui l'inquiéteraient ou qui lui porteraient ombrage ? Détrompez-vous. Elle prodigue, au contraire, l'instruction supérieure gratuite à toutes les couches de l'ordre social ; elle favorise, elle épée pour ainsi dire partout le moindre symptôme de génie ou de facultés remarquables dans les enfants du peuple, pour les fomenters, les faire éclore, les faire même fructifier, grandir à la gloire et au profit de la Grande-Bretagne seulement. Au lieu de les abandonner ensuite au hasard de la fortune et au dénuement de leur famille, elle les absorbe dans son sein, elle les recrute pour elle, elle s'en pare, elle s'en glorifie, et elle se retrempe, se rajeunit, se fortifie sans cesse dans l'élément populaire. Et l'élément populaire, ainsi satisfait, pardonne à l'aristocratie anglaise sa grandeur, parce qu'elle appelle toute la nation intelligente à la partager.

« En doutez-vous ? prenez la liste de tous les ministres de la Grande-Bretagne qui ont tenu le timon des affaires depuis plus d'un siècle dans ce pays, vous en trouverez toujours au moins deux sur sept qui sortent des conditions les plus obscures de la vie. Canning lui-même, dont vous avez vu le brillant ministère il y a peu d'années, où avait-il reçu l'éducation ? Dans un de ces collèges où la noble aumône de l'aristocratie anglaise fait élever à ses frais les enfants pauvres qui promettent des hommes distingués à leur patrie. Oui, Canning avait été élevé par la charité du pays. Voilà d'où sortait cet homme d'état qui porta si haut, dans la suite, la politique britannique, et qui porta si loin, sur l'Europe, le drapeau de la liberté civile et religieuse dont il voulut être l'apôtre et le propagateur par tout l'univers.

« Et vous qui êtes un gouvernement purement démocratique, vous qui ne pouvez avoir ni sens, ni vie, ni puissance, ni durée, qu'en adoptant, en organisant, en grandissant la démocratie ou le gouvernement par tous et au profit de tous, vous vous refusez à donner, par tous les moyens possibles, à cette démocratie qui est votre nature et dont vous sortez, les lumières, les enseignements gratuits, les instructions supérieures, les secours intellectuels qui peuvent seuls élever l'intelligence et le génie du peuple à la hauteur de la souveraineté qu'il a conquise dans votre constitution ! Vous vous refusez à faire sortir de son sein, autant qu'il est en vous, toutes les supériorités naturelles, afin que ces supériorités, sorties du peuple et s'élevant au dessus du niveau trop bas de la démocratie, communiquent à votre nature de société le talent, la considération, l'éclat, la grandeur et la force qui manquent trop souvent aux gouvernements populaires ! Mais savez-vous ce qui vous arriverait si vous suiviez de telles doctrines ? C'est que votre démocratie étroite, mesquine, humiliée, abaissant sans cesse son propre niveau, jalouse des supériorités même qu'elle aurait produites, se refusant avec parcimonie les moyens de se conserver et de se fortifier sans cesse par ses propres éléments, finirait avant peu par rougir d'elle-même, par se trahir elle-même, par tomber dans le dégoût, dans le mépris d'elle-même, et par abdiquer son pouvoir, sa constitution, son gouvernement, humiliant pour le pays, entre les mains d'une aristocratie nouvelle et d'un despotisme corrupteur ou glorieux !

« Voilà ce que vous ne devez pas permettre, et voilà pourquoi vous devez, selon moi, chercher dans le peuple, à tous les étages, les jeunes hommes, les enfants même qui promettent d'honorer et de fortifier un jour la nation. »

Nous annonçons hier que M. Emile Girardin faisait un procès à l'*Epoque* ; aujourd'hui nous pouvons annoncer que l'*Epoque* fera aussi un procès à M. Girardin. M. Granier Cassagnac vient de le signifier à son adversaire, en accompagnant la signification de la réflexion suivante :

« La polémique soulevée par la *Presse* et soutenue par l'*Epoque* est regrettable au point de vue de la dignité de la presse périodique ; mais, de la part de M. Girardin, cette polémique a été un acte d'une haute imprudence. On commençait à oublier ; M. Girardin a forcé le pays tout entier à se souvenir. »

Afrique française.

On se rappelle le fâcheux événement qui dans la nuit du 13 au 14 mai 1844 remit Biskara au pouvoir de nos ennemis ; deux petits mortiers qui armaient la Casbah avaient été emportés avec les autres armes emmagasinées dans le fort. L'influence du comman-

crois ; cela doit être. Elle n'est plus revenue dans l'île. Le pavillon est abandonné ; je vais y pleurer tout seul. »

« 10 avril.

« C'est fini ! fini ! Elle est mariée d'hier. Quelle nuit de damné je viens de passer ! Ernestine, vous avez un cœur méchant. Vous me tuez. Ah ! j'y crois à peine encore... Moi, qui l'aimais tant !

« J'ai la rage dans l'âme. J'ai tant souffert que j'en deviens méchant aussi, et je crois que je l'aime moins. Elle est à un autre... Un M. de Gérin... Je voudrais me venger. »

« 16 juin.

« On m'a dit qu'elle était triste depuis son mariage, qu'elle paraissait souffrir... Oh ! tant mieux ! Je vais accroître encore ma souffrance... Je me marie, moi aussi, et elle va le savoir. Je finirai bien par l'oublier tout-à-fait. »

« 4 août 1698.

« Je suis marié. Ma femme est jeune, jolie et riche... C'est bizarre ! Je suis plus triste qu'auparavant. Je sens mon cœur gonflé, et je suis souvent prêt à pleurer. Je pense plus que jamais à Ernestine. Est-ce que je l'aimerais encore ? »

« 20 octobre.

« Malheur ! malheur ! Et c'est irréparable ! Oh ! oui ! fous et aveugles que nous avons été ! L'infortunée ! elle est aussi à plaindre que moi. Elle m'a écrit, — lettre de désespoir ! — Elle souffre ce que je souffre. Elle m'aimait et elle m'aime tout comme je l'aime encore. Quelle affreuse destinée ! Le dépit, l'amour-propre, l'enfer, tout s'en est mêlé... et à présent il est trop tard. »

« 17 juin 1699.

« J'ai un fils, je l'ai appelé Ernest... Douleur et impuissance consolation !... Voilà plus d'un an que je ne l'ai vu, elle... Pourtant la Loire seule nous sépare. Je vais souvent dans l'île, et j'éprouve une triste plaisir à prendre soin des rosiers qu'elle aimait. »

M^{lle} Augustine s'arrêta ici, autant pour se reposer que pour laisser pénétrer dans son esprit. Quelle douloureuse histoire ! Que de souffrances et de larmes en silence il y avait dans ces lignes ! Quel roman saisissant et plein d'intérêt, d'autant plus vif que les personnages en étaient plus chers aux cœurs du jeune homme et de la jeune fille ! Et tout concourait pour donner à cet récit un attrait plus attachant encore, le calme de ce lieu, le

de Biskara vient de faire rentrer ces deux bouches à feu en notre pouvoir. Deux petits canons qui appartenaient à Mohammed ben Hadj, l'ex-kalifa de l'émir dans l'Est, et qu'il avait enterrés pour nous les soustraire, viennent également d'être apportés à Biskara.

Nous recevons des détails circonstanciés sur les affaires qui viennent d'avoir lieu auprès de Cherchell. En voici la substance : Une colonne d'environ 400 hommes du 3^e léger, du 2^e bataillon d'Afrique, de sapeurs du génie, sous les ordres du commandant Dibard du 3^e léger, était campée, depuis le commencement de ce mois, à six lieues ouest de Cherchell, pour assurer la route de l'impôt, lorsqu'on apprit que les symptômes d'insurrection qui venaient de se manifester chez les Beni-Menasser prenaient un caractère sérieux, et que Bou-Maza se trouvait entre la ville et nos troupes. On n'était pas bien certain que ce fût le fameux Ben-Abd-Allah, car plusieurs parents de ce chérif, venus avec lui du Maroc, sont désignés par le même surnom. On se porta à la rencontre du chef des révoltés, quel qu'il pût être; on le joignit bientôt et on l'attaqua vigoureusement. Après un combat qui dura trois heures, les 7 ou 800 hommes qui accompagnaient Bou-Maza furent mis en déroute. M. le sous-lieutenant Moullé, chef du bureau arabe de Cherchell, et Abd-el Kader Ben-Amar, aga des Beni-Menasser, n'hésitèrent pas alors à aller parlementer avec les montagnards qui avaient accueilli Bou-Maza, et cette courageuse démarche contribua pas peu à les décider à livrer l'instigateur de la révolte. On pense, comme nous l'avons déjà dit, que ce Bou-Maza n'est point Ben-Abd-Allah, mais il paraît certain que c'est le même personnage qui a figuré dans l'échauffourée récente d'une fraction des Beni-Zoug-Zoug.

La colonne dirigée par le commandant Dibard est rentrée le 6 à Cherchell, ayant en tête le chef des révoltés. Cet important succès, qui a arrêté l'insurrection dès le début, nous a coûté 5 morts et 21 blessés.

Le 7, les officiers, sous-officiers et soldats de la colonne ont rendu à leurs morts, qu'ils avaient pu apporter jusqu'à Cherchell, les honneurs funèbres dans une cérémonie religieuse réellement imposante et qui a pénétré le cœur de tous les assistants.

Le Bou-Maza livré par les Beni-Menasser est arrivé à Alger, et il sera facile de s'assurer avant peu de son identité.

Ben-Kassem-Ben-si-Sala, aMure, interprète au génie, à Giggely, a été arrêté le 29 août et conduit en prison comme prévenu d'avoir tenu une correspondance secrète avec les Arabes des montagnes et tendant à compromettre la sûreté de la place. Cet individu a été conduit à Bone pour être traduit devant un conseil de guerre.

Deux cents prisonniers arabes, hommes, femmes et enfants, sont arrivés à Tenez, venant d'Orléansville.

Le 28 août, à Orléansville, le nommé Merlu, bourrelier au 4^e régiment d'artillerie, s'est fait sauter la cervelle avec son pistolet. On attribue ce suicide à l'infidélité de sa maîtresse et aux poursuites de son brigadier, qui voulait le mettre en prison pour indiscipline.

Le 29 août, un duel au pistolet a eu lieu à Guelma entre les nommés Mourgue et Clauzel, brigadiers aux spahis. Le premier des combattants a eu l'épaule brisée et est mort à l'hôpital quelques heures après.

Le 25 août, Sétif a été le théâtre d'un déplorable accident : un sapeur du génie a été tué par l'explosion d'une mine près le pont d'El-Kantarrah.

Chronique.

Les gendarmes, les gardes champêtres, les gardes particuliers, etc., font maintenant aux chasseurs une guerre aussi acharnée que ceux-ci à la gent emplumée. Aussi les procès verbaux sont-ils nombreux. Avant-hier, le maire d'une commune du département du Rhône, ayant le matin entendu chanter des perdrix près de sa maison, se leva à la hâte, prit son fusil, sans réfléchir qu'il n'avait pas de permis de chasse, et se mit à la poursuite du gibier. Au moment où il délibérait avec lui-même pour savoir s'il ferait accommoder au jus ou aux choux les perdrix qu'il convoitait, trois gendarmes sortent d'un petit bois comme des voleurs et lui déclarent procès-verbal. On ne nous a pas dit s'il y avait apposé sa signature comme officier municipal.

Une découverte qui peut avoir de l'intérêt vient d'être faite à Fontaines il y a quelques jours. L'on a trouvé, à une faible distance au-dessous de la surface du sol, un amas d'ossements d'une telle dimension, que l'on n'a pas hésité à les attribuer à des éléphants. Cette conjecture une fois admise, la sagacité des savants de l'endroit a été excitée au plus haut degré, et ils ont trouvé tout naturel de croire qu'une halte avait été faite dans cet endroit par un détachement de l'armée d'Annibal. Rien n'est plus controversé que l'itinéraire suivi par le célèbre général africain, et l'on ignore complètement dans quel lieu il traversa le Rhône à la tête de son

charme agreste de cette solitude, le frémissement du feuillage, le murmure du fleuve, et, par-dessus tout, le sentiment tendre et puissant qui remplissait ces deux jeunes cœurs, et les appréhensions qui, pour M. de Maran du moins, semblaient élever une barrière infranchissable entre lui et celle qu'il regardait comme sa sœur, appréhensions qu'à chaque ligne qu'il lisait il s'attendait à voir définitivement confirmées.

Aussi fut-ce avec quelque surprise et un certain soulagement que jusqu'à il ne vit rien qui fût de nature à rendre ses craintes plus fondées. Au contraire, tout ce qu'il avait entendu semblait tendre à lui ouvrir une voie d'espérance et à faciliter dans un sens tout autre l'entente des cœurs qu'il avait d'abord interprétées si fatalement pour son amour. En effet, que voyait-il? Deux jeunes cœurs pleins d'une pure tendresse, mais capricieux, irascibles, donnant, presque malgré eux et par leur imprudence, des conséquences sérieuses à une cause futile; sacrifiant tout d'un coup leurs rêves de bonheur à un instant de dépit, et puis s'apercevant de leur méprise alors qu'il n'est plus temps, songeant à réparer leur imprudence alors qu'elle était devenue irréparable. Mais dans tout cela point de sentiments coupables et, criminels, et après une faute d'expérience, rien qui fût condamnable, rien qui déparât la touchante simplicité des regrets. Et, à tout prendre, la première des deux lettres que nous connaissons s'expliquait tout naturellement par les circonstances de cette lecture inspirait à M. de Maran, et perdait dès lors toute la grandeur que notre jeune homme y avait attachée.

Restait la seconde à expliquer. Mais celle-ci perdant le secours de l'autre, son interprétation prenait un caractère d'une nature bien moins alarmante, et, du reste, M. de Maran le père ayant donné le nom d'Ernest à son fils, simplement en souvenir de celui d'Ernestine que portait M^{lle} de Maran, celle-ci avait bien pu, par un motif semblable, appeler sa fille Ernestine.

L'homme plongé dans le malheur saisit d'abord avec avidité la moindre lueur de salut qui s'offre à lui et se réjouit en rêvant des jours meilleurs; mais vient la réaction de ce premier élan de joie, et la crainte revient peu à peu une part de la place qu'elle avait perdue dans son cœur. Il doute, il se méfie, il a peur que la lueur d'espoir ne soit imaginaire et ne s'éteigne. Ainsi était M. de Maran, et une profonde anxiété le possédait son âme.

Monsieur de Maran, dit M^{lle} Augustine après une réflexion assez prolongée, c'est votre père qui a écrit ces lignes, n'est-ce pas?

armée; nous pensons cependant qu'il est peu probable que quelques-uns de ses détachements se soient aventurés au-delà de Lyon. Il faut sans doute recourir à d'autres hypothèses pour expliquer la présence de ces ossements dans l'endroit où ils viennent d'être découverts, et surtout les soumettre à l'examen des hommes compétents pour constater leur identité, ou pour être fixé sur la famille des herbivores à laquelle ils appartiennent.

Le 4 juillet dernier, M. le ministre a pris, en conseil royal, un arrêté portant que tout instituteur breveté pour le degré supérieur qui dirige l'école d'une commune de plus de 1,300 âmes peut être autorisé à étendre son enseignement au degré supérieur, à la seule condition qu'il lui sera adjoint par la commune un sous-maître breveté et régulièrement nommé, chargé principalement, sous la surveillance du chef de l'école, de la direction de la classe élémentaire. Les directeurs de ces écoles continueront à n'être nommés et institués que pour l'instruction primaire et élémentaire.

Jeudi matin, à sept heures, un loup d'une énorme grosseur a été vu par les habitants de Saint-Alban, près du Grand-Bâchu (Isère). Plusieurs cultivateurs, armés de fusils et de fourches, lui ont donné la chasse jusque dans le bois de M. Dyan, et là ils ont perdu sa trace, après lui avoir fait essayer plusieurs coups de feu.

Mercredi dernier, à Charolles, sur les neuf heures du soir, les nombreux spectateurs d'une parade bouffonne, que donnait en plein vent, sur la place de la Balance, un histrion-marchand, ont été tout-à-coup distraits par une aventure assez grotesque. Un habitant de la commune de Vandenesse-lez-Charolles, amateur passionné du jus de la treille, avait, pendant une partie du jour, chez le cabaretier Berland, sacrifié à son idole chérie. De 15 f. qu'il avait apportés en entrant, il ne lui restait pas une obole. C'est ordinairement, et pour cause, le signe de la retraite pour les ivrognes. Mais notre Silène est un homme de ressource; il sait que sa femme, qui l'accompagnait, possède encore 2 fr. Deux francs! c'est le prix de quatre bouteilles au moins, et son gosier est encore altéré en diable. Il les lui demande d'abord d'un ton câlin et suppliant, puis avec l'autorité que lui donne l'art. 213. La femme résiste à toutes ses prières comme à toutes ses menaces. Tout-à-coup, feignant un horrible désespoir, il s'élance sur le bord de la rivière, quitte son habit, et se précipite, la tête la première, dans un abîme béant de... 30 à 40 centimètres de profondeur. C'est à peine s'il y a assez d'eau pour couvrir son corps placé dans la position la plus horizontale; encore a-t-il soin de soulever la tête pour mettre sa bouche hors de l'atteinte de l'insipide breuvage. Mille quolibets pleuvent alors sur lui; on le raille, on le bafoue. Cependant une bonne âme, craignant pour lui un bain trop prolongé, le ramène à bord. Nouvelle comédie. Notre homme fait le mort, et il joue si bien son rôle que les doutes s'élèvent; on le transporte à la maison d'arrêt, on le couche dans un lit bien chauffé, et on lui entonne plusieurs verres d'un liquide tonique, genre de médication fort à son goût. C'est alors seulement qu'il veut bien revenir à la vie. Il est parti le lendemain, tout-à-fait ressuscité, mais probablement non corrigé. (ECHO DU CHAROLAIS.)

Spectacles du 23 septembre.

GRAND THÉÂTRE. — Une Chaîne, comédie; les Meuniers, ballet. CÉLESTINS. — La Dame de Saint-Tropez, drame; la Polka en Province, vaudeville; la Permission de dix heures, vaudeville.

CÉRÉALES. — MARCHÉ AUX GRAINS ET FARINES DE LA GUILLOTIERE. Samedi 20 septembre 1845.

Le marché a été bien approvisionné. Il y a eu hausse de 50 c. par hectolitre sur les blés; la présence de quelques acheteurs du Midi a un peu contribué à cette faveur.

Le seigle a été bien demandé; les prétentions élevées des détenteurs ont été cause qu'il s'est peu traité d'affaires.

L'orge n'est recherchée que par le commerce, la brasserie ne montrant aucune disposition à acheter.

Les avoines sont recherchées; quelques chargements qui se font en ce moment pour la Provence les ont fait hausser de 25 c. par hectolitre.

COURS.			
B ^e	de 27 f. 50 c.	à 28 f.	» c. les 100 kilog.,
ou.	de 21	» à 21	50 l'hectolitre.
Seigle	de 14	» à 14	50 —
Orge	de 11	» à 11	50 —
Avoine	de 6	» à 6	50 —

FARINES.			
Les 1 ^{res} qualités, au commerce.	de 51 f. à 52 f.	» c. la balle de 125 k.	—
— à la boulangerie	de 55 à 56	» —	—
Les 2 ^{es} qualités	de 48 à	» —	—

NAUFRAGE DE LA GOELETTE LA DORIS.

Dimanche dernier un événement affreux a ému vivement la population de Brest et plongé un grand nombre de familles dans le désespoir. Nous voulons parler du naufrage de la Doris, sur lequel l'Armoricain donne les détails suivants :

« La goëlette de l'Etat la Doris, après une longue et laborieuse

station dans les mers des Antilles, ralliait le port de Brest pour y être réparée, sous le commandement d'un jeune officier de marine très distingué, M. Jules Lemoine, lieutenant de vaisseau.

La traversée avait été pénible; mais la vue de cette terre de France, si ardemment souhaitée, avait bientôt rappelé la confiance et la joie dans le cœur de l'équipage, épuisé par une longue navigation et par les périls auxquels il avait échappé à la hauteur des Açores, où durant plusieurs jours il avait été assailli par de violentes tempêtes. Tout cela n'était plus qu'un songe; quelques minutes encore, et la Doris mouillait sur rade. En effet, la goëlette avait déjà franchi toutes les passes du goulet; elle courait grand largue, refoulant avec peine, sous toutes voiles, un très fort jusant; sa voile de fortune venait d'être carguée, on se disposait à laisser tomber l'ancre, quand tout-à-coup survint une irrésistible bourrasque d'ouest-sud-ouest, accompagnée d'un grain violent. Pris en travers par la rafale, le navire céda à la force du vent, et, se couchant sur bâbord, ouvrit un large passage aux lames par les panneaux; quelques secondes après, on ne pouvait apercevoir de la Doris que l'extrémité de ses mâts : elle avait sombré par l'arrière.

M. Binet, enseigne de vaisseau, officier de service à bord du stationnaire, ayant vu s'éteindre subitement les feux de conserve de la goëlette, dont il suivait tous les mouvements, et pressentant quelque malheur, fit tirer le canon d'alarme, mettre toutes les embarcations du robuste à la mer, et se dirigea lui-même en toute hâte dans le canot-major vers le point qu'occupait la Doris et d'où partaient des cris de détresse qui parvinrent bientôt à ses oreilles. Là, en effet, se passait une scène déchirante impossible à décrire. On voyait, cramponnés convulsivement à la mâture du navire, à des pièces de bois flottantes, ou nageant en tous sens, une masse d'hommes qui luttait, avec le courage du désespoir, contre les vagues qui incessamment menaçaient de les engloutir.

Sur soixante-sept personnes qui se trouvaient à bord de la Doris, M. Binet, dont le courageux dévouement et les mesures promptes et intelligentes sont justement appréciés, a eu le bonheur d'en sauver trente-deux d'une mort certaine. Le reste, moins quatre qui, après des efforts inouïs, ont réussi à atteindre le rivage, a dû périr, soit à bord, soit en essayant de gagner la terre à la nage.

Au nombre des victimes de cet affreux événement, on cite le jeune commandant, M. Jules Lemoine, et M. Papin, chirurgien-major, qui tous deux ont succombé en secourant leurs compagnons d'infortune. M. Lemoine avait déjà arraché aux flots trois marins, et M. Papin quatre. Le troisième officier, dont la perte n'est que trop certaine, est M. Giraud, enseigne auxiliaire.

La Doris était partie du Fort-Royal le 28 juillet, de la Basse-Terre le 30 du même mois, et de Saint-Thomas le 3 août; elle était montée par cinquante-huit hommes d'équipage et ramenait en France neuf passagers.

Nous voudrions, en terminant cette triste narration, citer tous les actes de dévouement qui ont été accomplis dans cette nuit terrible; nous désirerions connaître ces deux braves ouvriers maçons qui se sont spontanément jetés à la mer, et qui, pendant deux heures, se sont exposés aux plus grands dangers pour secourir les naufragés; nous les signalerions à l'estime et à la reconnaissance publiques, comme nous sommes heureux d'appeler l'attention sur la conduite admirable de dévouement et d'abnégation de soi-même tenue par l'équipage du stationnaire. Ils étaient beaux à voir ces hommes à rude enveloppe, mais au cœur chaud et généreux, insoucieux d'eux-mêmes, surmontant tous les obstacles pour soustraire leurs vieux camarades au péril qui les menaçait! Ils étaient beaux ces robustes matelots, alors que soutenant dans leurs bras les malheureux naufragés et les réchauffant dans leurs larges poitrines, ils se dévouaient de leurs vêtements pour les en couvrir! De pareils actes n'ont pas besoin d'éloges : le gouvernement saura acquitter la dette de l'humanité.

Etat nominatif des officiers, officiers-mariniens et marins composant l'équipage de la goëlette la Doris qui ont été sauvés.

Bontemps (Albert), écrivain de la marine, commis d'administration; Le Moux (François), volontaire; Biarnez (Aristide), volontaire; Dragon (Joseph), deuxième maître de manœuvre; Le Costoec (François), quartier-maître canonier; Le Goff (Yves), quartier-maître de manœuvre; Trois Jours (Noël), matelot de première classe; Chelveder (François), idem; Charbonnier, idem; Calin, idem; Baslé (François), idem; Le Costey (Jean-Baptiste), matelot de deuxième classe; Schmitter (Jean-Michel), idem; Patureau, idem; Blanchard (Jean), idem; Cornec (Jean-Nicolas), matelot de troisième classe; Samson (Pierre), idem; Guizard (Pierre-François), idem; Barré (Pierre-François), idem; Burel (Mathurin), idem; Le-guë (Jean-Marie), idem; Stéphan (Paul-Marie), idem; Crescent (Marie), idem; Le Bret (Mathurin), idem; Prin (Jean-François), idem; Le Boyer, idem; Mayon, idem; Kermabon, idem; Gautier, idem; Mahomet (Joseph), apprenti marin; Balay (Pierre-Marie), mousse; Barrazic (Jean-Martin), idem; Baron (Pierre), idem; Bes-son (Honoré), idem; Roch (Jean-Michel), idem; Bodin (Pierre), idem.

« Janvier 1712.

« Me voilà seul au monde avec mon enfant. Sa mère n'est plus. Elle était bonne! Elle a supporté avec bienveillance et résignation mes éternelles tristesses. Dieu la récompensera. »

« Août 1717.

« Je m'en vais... Un mal caché me ronge. Mon heure est proche, je le sens. Il faut que je dise adieu cette année à la belle verdure de mon île. Je ne la reverrai plus... Mon cœur ne forme plus qu'un vœu, c'est qu'un jour mon fils puisse rencontrer sa fille... qu'il l'aime et en soit aimé... que, plus heureux que nous, ils soient unis, et que Dieu me permette de les voir du fond de ma tombe. »

M^{lle} de Gérin lut ces derniers mots d'une voix éteinte et avec une émotion inexprimable. Elle laissa échapper les feuillets de sa main tremblante; son front, couvert d'une pudique rougeur, se pencha sur son sein. M. de Maran se redressa, le cœur bondissant et le regard humide, et remerciaient en son cœur son père dont le vœu avait été si miraculeusement accompli; mais il garda le silence, respectant les sentiments de pudeur et de délicatesse qui brillaient sur le visage et dans le maintien de la jeune fille.

Celle-ci se pencha, ramassa les feuillets épars sur le sol, et dit d'une voix attendrie :

« Il y a encore quelques lignes; elles sont écrites de la main de ma mère. »

« Pauvre ami! il a dit vrai. Il n'a pas vu reverdir les arbres de notre île. C'est moi qui soigne les rosiers aujourd'hui. Oui, mon pauvre ami, que ton dernier vœu s'accomplisse! c'est le mien aussi. Si vous vous connaissez jamais, mes enfants, aimez-vous. Je vous bénis. »

Augustine se tut. Il n'y avait plus rien à lire. Un instant après, M. de Maran s'approcha d'elle et lui dit d'une voix tremblante :

« Mademoiselle, voudrez-vous exaucer le vœu de votre mère et de mon père? »

Elle se tut, et, le regard baissé, la voix pleine de douceur et d'émotion, elle lui dit :

« Monsieur de Maran, quand la perte cruelle que j'ai faite sera un peu moins récente, je vous répondrai... Mais croyez que ce sera un devoir... un doux devoir pour moi d'obéir aux désirs de ma mère. »

Quelque temps après, le bonheur que les parents avaient rêvé sans pouvoir l'atteindre, les enfants le réalisèrent.

LOUIS FORTOUL.

Etat nominatif des officiers, officiers-mariniens et marins composant l'équipage de la goélette la Doris qui n'ont pas été trouvés après le naufrage.

» MM. Lemoine (Jules), lieutenant de vaisseau, commandant ; Giraud (Alfred), enseigne de vaisseau auxiliaire ; Papin-Gigot-Decostiers, chirurgien auxiliaire ; Laroyenne, sergent d'infanterie de marine, capitaine d'armes ; Puane (François), matelot de deuxième classe ; Mogen (Jean), idem ; Allain (Maurice), idem ; Merien (Yves), idem ; Lecrivain (Jean-Pierre), matelot de troisième classe ; Aigues-parses (Jean Rigobert), idem ; Cabrin, idem ; Pandossy (Ange), apprenti marin ; Pourceville (Pierre), idem ; Gustin (Guillaume), id. ; Emzivat (Pierre-Marie), mousse ; Domard (Auguste), idem ; Jouis (Pierre), idem ; Parère (Pierre), idem ; Gousdu (Jacques), coq de deuxième classe ; Gay (André), deuxième commis aux vivres de troisième classe ; Monrose (Louis), domestique de l'état major ; Malherne (Désiré), capitaine d'armes, provenant de la *Levrette* ; Blouch (Yves), coq de deuxième classe, provenant de la *Naiade* ; Le Jeloux (François), idem, provenant de la *Gazelle* ; Leost (Jean), idem, provenant de la *Levrette* ; Uthuriel, canonier d'artillerie, condamné ; Meynol, indigent aux frais du département de l'intérieur ; Laurent (François), idem ; Lossieux, ancien commis aux vivres, idem ; Arnaud, indigent, idem ; plus un marin dont le commis d'administration ne se rappelle pas le nom. »

Nouvelles diverses.

Le 15, vers midi, trois coups de canon annoncèrent à Brest l'évasion d'un ou de plusieurs forçats. Lefur, pompier au port, déjà décoré d'une médaille pour arrestation de condamnés, se mit aussitôt en campagne, assisté de l'un de ses camarades. Leurs recherches les conduisirent dans un champ de genêts, situé à la hauteur des Capucins, où ils découvrirent un forçat qui s'y tenait caché. Sur la sommation de se rendre, qui lui fut faite par Lefur, le condamné se leva brusquement, et, cachant un couteau qu'il tenait à la main, il s'approcha de ce dernier et l'en frappa violemment en s'écriant : « Canaille ! tu n'en arrêteras pas d'autres ! » Le pompier tomba sous le coup ; son camarade s'élança sur l'assassin et aurait infailliblement subi le même sort sans la subite intervention d'un cultivateur qui accourut d'un champ voisin, armé d'une pelle. Le forçat, reconnaissant l'inutilité d'une lutte plus prolongée, voulut prendre la fuite, mais il fut heureusement contenu par le cultivateur et réintégré dans le bagne.

La blessure de Lefur ne présente aucune gravité.

— Un crime épouvantable a été commis à Tourville, dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, par le nommé Louis-Robert Mérieult, sur la personne de son fils, Louis-Eugène Mérieult, âgé de vingt et un ans. Le *Journal de Caen* dit que depuis longtemps l'un et l'autre étaient atteints d'aliénation mentale. C'est à l'aide d'une corde que le père a étranglé le fils. On a trouvé le cadavre dans un grenier à foin dépendant de leur habitation. La justice s'est transportée sur les lieux. Mérieult père, amené devant le cadavre de son fils, a montré la plus froide insensibilité ; il prétendait qu'il dormait, et, dans l'interrogatoire qu'on lui a fait subir, il a nié être l'auteur du meurtre, puis il a prononcé des paroles extravagantes, s'est livré à des mouvements d'agitation furieuse et a poussé des cris perçants.

Ce malheureux a été conduit dans la prison de Pont-l'Évêque, où il se livre à des actes de fureur.

— Voici la copie d'un procès-verbal de maire tel qu'il est transmis par le *Franc-Comtois* :

« Nous soussigné, maire de la commune de S..., certifions que le nommé Michel, cultivateur et professeur à la destruction des bêtes puantes, et habitant de ce village, nous a déclaré avoir tué une louve sur la lisière du bois, dont il avait rencontré les pattes. Nous nous sommes transporté sur lesdites pattes, accompagné de notre adjoint, qui a de suite reconnu la bête assommée, non pas d'un coup de fusil, mais bien avec un brin de fagot. Venant à constater exactement le sexe de l'animal, nous avons reconnu que ladite louve était un loup ; pour laquelle raison nous n'avons pas extrait les louveteaux de son corps ni accordé la prime que pour le loup seulement, toujours avec notre adjoint, auquel nous avons coupé les oreilles pour être annexées au présent certificat et servir M. le préfet pour prime, et avons signé avec l'adjoint. »

— Au 1^{er} janvier 1825, le total général des fabrications en espèces d'or et d'argent, selon le système décimal, s'élevait à 4 milliards 821 millions 246,861 francs, savoir : en or, 1,167,441,720 f. ; en argent, 3,653,805,142 f. Ne sont pas compris dans ce dernier chiffre les pièces de 5 francs au type d'Hercule, fabriquées antérieurement à la loi du 28 mars 1803, pour une somme de 106,237,255 f. La division par types donne les résultats suivants : types de Napoléon Bonaparte, 1,415,854,495 f. ; de Louis XVIII, 1,004,163,170 f. ; de Charles X, 685,430,240 f. ; de Louis-Philippe, 1,715,798,956 f. Les monnaies d'or se divisent ainsi : pièces de 48 f., 204,432,360 f. ; pièces de 20 f., 963,009,360 f. Monnaies d'argent : 3,509,039,350 f. de pièces de 5 f., 60,781,230 f. de pièces de 2 f., 34,002,432 f. de pièces de 1 f., 24,882,295 f. de pièces de 50 centimes, 5,079,634 f. de pièces de 25 c.

De 1726 à 1815, les fabrications en monnaie de billon et de cuivre donnent un total de 73,274,875 f., desquels il faut déduire les pièces refondues ou ayant cessé d'avoir cours ou pour la réduction d'un quart, d'après la loi du 5 ventôse an XII, sur les 8,143,202 f. de pièces de 2 sous frappées d'après l'édit d'octobre 1788, et les dix millions de pièces de cuivre refondues pour des canons, ensemble 20,397,673 f. D'où il résulte que la monnaie de cuivre et de billon en circulation a été réduite à 52,877,203 f.

— Il y a en France 41,619 prêtres, dont 39,238 salariés par l'Etat. Il y a 690 pasteurs de l'église protestante et 111 rabbins.

Notre magistrature compte : 56 membres de la cour de cassation ; 937 des cours royales ; 2,498 des tribunaux de première instance, plus 1,178 suppléants. Les juges de paix sont au nombre de 2,847, ayant chacun deux suppléants ; 4,238 greffiers et commis-greffiers sont rétribués par l'Etat. Enfin, le nombre total des magistrats qui ont titre pour rendre la justice en France est de 19,110, dont 10,576 rétribués par l'Etat.

L'Université compte environ 40,000 fonctionnaires chargés de répandre l'instruction.

— Un vaste incendie a dévoré la forêt de Don, qui se trouve entre Collobrières et Bormes, à partir du sommet de la rampe de Gratte-Loup jusqu'au lieu dit les *Gampaux*. Cette forêt appartient à l'Etat. La perte faite est très considérable. (Le Toulonnais.)

— On lit dans la *Gazette du Bas-Rhin* :

« Le curé Ronge est tour à tour l'objet des démonstrations les plus opposées. A Posen, la populace a voulu le mettre en pièces ; à Francfort, il vient presque d'être porté en triomphe. Le journal allemand de cette dernière ville est rempli de détails de cette ovation. M. Ronge est entré à Francfort dans une calèche couverte de fleurs et que suivaient une vingtaine d'autres voitures venues de Hanau et d'Offenbach ; plusieurs milliers

de personnes s'étaient portées à sa rencontre et faisaient entendre sur son passage les plus vives acclamations. On se laissait fouler aux pieds des chelicis. Pour répondre à cet empressement, M. Ronge est descendu de voiture et s'est installé au deuxième étage d'une maison voisine, d'où il a harangué la foule. Bientôt après il est parti en poste pour Stuttgart, en annonçant, toutefois, qu'il ne tarderait pas à revenir à Francfort. »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 23 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.	»	»	1045	1046 25	1052 50	1050
Paris à Orléans. .	»	»	1262 50	»	1267 50	»
Paris à Rouen. . .	»	»	1087 50	1090	1095	1095
Orléans à Vierzon. .	»	»	766 25	765 75	767 50	766 25
Bordeaux à Orléans prime.	»	»	»	»	780	»
Amiens à Boulogne prime.	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier prime.	»	»	»	»	»	»
Rouen au Havre. . .	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes prime.	»	»	527 50	»	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

M. JOHNSON, pharmacien à Paris, vient de signer un traité par lequel M. Dawson lui abandonne tous ses droits sur le PURGATIF ANDERSON, dont il avait, comme héritier, le véritable procédé de fabrication. Ce secret de famille est généralement reconnu pour un des médicaments les plus avantageux : tel fut le sentiment de la commission médicale instituée par arrêté ministériel en septembre 1835.

AVIS. La société qui existait entre Pierre, Philibert Canard et Damiron fils, pour les transports par eau de Paris à Lyon, étant dissoute depuis fin août dernier, M. Pierre Canard, résidant à Saint-Georges-de-Reneins (Rhône), étant liquidateur de ladite société, prévient les personnes qui auraient des réclamations à faire de les lui adresser avant le 20 octobre prochain, époque à laquelle devra se clore la liquidation. Saint-Georges-de-Reneins, le 22 septembre 1845. PIERRE CANARD.

M. A. DELAVIGNE ouvrira le 6 octobre les cours annuels de l'Institut complémentaire des études classiques, rue des Fossés-Saint-Victor, 25, à Paris. Cet enseignement offre aux jeunes gens les moyens de clore convenablement leur éducation scolaire et des ressources toutes spéciales pour se préparer aux épreuves du baccalauréat ès-lettres.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. — Elle se vend toujours par boîtes de 63 c. et de 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDER, place de la Préfecture, 14 ; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins ; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy ; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 56 ; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 1.

ÉTUDE DE M^e VUY, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

AUX ENCHÈRES

DES MATÉRIEL, CHEVAUX, VOITURES ET ACCESSOIRES.

Dépendant de la faillite de MM. Thiers fils, Bernard et Delorme, et servant à l'exploitation de l'entreprise dite

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES OMNIBUS

De Lyon à l'île, Collonges et Fontaines,

Dont le siège est à Lyon, place de la Feuillée, 1.

Cette adjudication aura lieu le jeudi deux octobre 1845, à dix heures du matin, en l'étude de M^e Vuy, notaire, sur la mise à prix de 24,000 francs ;

A la réquisition de MM. Revol, Garel et Dulac, syndics délégués de cette faillite, autorisés à cet effet par ordonnance de M. Delaroche, juge commissaire à ladite faillite, en date du deux août dernier ;

Au préjudice de MM. LouisThiers fils, Bernard et Delorme.

Cette adjudication aura lieu au profit du plus haut miseur et dernier enchérisseur, sous les charges et conditions énoncées au cahier des charges déposé en l'étude de M^e Vuy, notaire.

S'adresser pour les renseignements :

1^o A l'île-Barbe, à l'établissement, maison Thizet ;

2^o A Lyon, à M. Dulac, arbitre de commerce, rue de la Cage, n. 13, et à M^e Vuy, notaire.

(9585)

A VENDRE pour cause d'âge. L'hôtel des Départements, situé rue de la Barre, n. 2. Cet hôtel est susceptible d'un grand travail par sa proximité des bateaux à vapeur et du chemin de fer. S'adresser au propriétaire de cet établissement. (3709)

A VENDRE DE SUITE.

UN ANCIEN FONDS DE QUINCAILLERIE ET DE FERRONNERIE.

S'adresser à M. Panisset, débitant de tabac, place de la Préfecture, au coin de la rue Raisin. (6678)

FUMIGATIONS PECTORALES

de J. ESPIC, pharmac. à Bordeaux.

Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde.

ASTHMES, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cœur, migraines, douleurs dentaires, etc. — Prix : 2 f. la boîte. Pharmacie VERNET, à Lyon. (8565)

BULLETINS DU SIÈGE DE LYON,

DU 8 AOUT AU 30 SEPTEMBRE 1793,

Publiés par CHARAVAY fils aîné, sur le seul Exemplaire connu.

Un volume in 4^e, imprimé sur papier vergé, et tiré à 250 exemplaires seulement. — Prix : 15 fr. Paris, CHARAVAY, rue Gît-le-Cœur, 4. Lyon, CHARAVAY frères, quai de l'Hôpital, 99. (3710)

CHEMIN DE FER DE SAINT-ÉTIENNE A LYON.

A dater du 1^{er} octobre 1845, le service d'hiver des voyageurs se composera de quatre trains partant de Saint-Etienne et de Lyon aux heures ci-après :

Départs de Saint-Etienne (à la station de Bérard).

1^{er} train, à 7 heures du matin.

2^e train, à midi.

3^e train, à 5 heures du soir.

4^e train, à 11 heures 30 minutes du soir.

Départs de Lyon (à la station de Perrache).

1^{er} train, à 7 heures 20 minutes du matin.

2^e train, à midi 20 minutes.

3^e train, à 5 heures 20 minutes du soir.

4^e train, à minuit.

Les omnibus desservant la station de Lyon partent du bureau de la place Bellecour à sept heures du matin, midi et cinq heures du soir. Les omnibus du train de nuit partent de la rue de Savoie, n. 5, à onze heures du soir.

MM. les voyageurs sont invités à se trouver au bureau dix minutes avant l'heure et à faire enregistrer leurs bagages une demi-heure d'avance. (3717)

COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Collier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, aussi les premiers mé. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT : JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (8236)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux ; André, place des Célestins ; Lardet, place de la Préfecture ; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10 ; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ÉTIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie ; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville ; Galy, rue de Foy. — A GRENoble, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier ; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

PAR BREVET D'INVENTION (Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1811.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale ; à BOURG, chez M. Bichel ; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens ; à SAINT-ÉTIENNE, à la pharmacie Rigolot ; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

PONT DE BEUCAIRE.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'à partir du 22 septembre courant, le paiement d'un dividende sera ouvert chez MM. Jean Bontoux et Co, banquiers, port Saint-Clair, n. 19, contre remise des coupons échus les 1^{er} mars et 1^{er} septembre 1845. (3713)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de départ.

Un Fonds de commerce de laine et tapisserie, situé dans le meilleur quartier de Lyon, et jouissant d'une bonne clientèle. Cette partie demande peu de fonds et est très avantageuse. S'adresser à M^{lle} Berrod, rue Saint-Côme, n. 13, au 1^{er}. (6693)

AUX DEUX CYGNES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les Magasins de Pelleteries DE M. J. GAUTIER

sont actuellement

Quai Villeroy, 5. (6710)

MALADIES DE POITRINE.

GUÉRISON en peu de jours des catarrhes, toux, oppressions, rhumes négligés, phthisie pulmonaire. TRAITEMENT AXILLAIRE, simple, facile, prompt dans ses effets, sans cautères ni vésicatoires, par M. le docteur Myèvre-Verger.

Consultations tous les jours à quatre heures du soir, rue Buisson, n. 17, au 2^e. (6703)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupées de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

AVIS.

Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30.

Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, seule constitue l'éclaircissement du teint, la douceur, l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES. Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (9118)

JEUNES CHIENS.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infaillible.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de M. Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque ; à Genève, chez M. Burkel, droguiste, rue du Terrail.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSIS FILS, rue Poulallerie, 19.